OBO-Werke GmbH
Am Bahnhof 5 · 31655 Stadthagen · Germany
Telefon (0 57 21) 78 01-0
Telefax (0 57 21) 7 78 55
www.obo-werke.de
info@obo-werke.de
USt-Id: DE171274404
St-Nr : 44/210/02193

Date d'impression: 14.03.2025 Dernière actualisation: 14.03.2025

1.) DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET NOM DE L'ENTREPRISE

Nom commercial :	**obomodulan® 502 orange**
Utilisation de la substance/du mélange :	Substance destinée à la construction / aux panneaux
Fabricant/fournisseur :	OBO-Werke GmbH Am Bahnhof 5 D-31655 Stadthagen – Allemagne Téléphone 0049/5721/7801-0 Fax 0049/5721/77855

Veuillez noter qu'aucune fiche de données de sécurité n'est requise par la Loi pour ce produit.

2.) RISQUES POSSIBLES

2.1. Classification de la substance ou du mélange
La substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments de marquage
Non soumis à l'étiquetage (marquage) selon les directives de la CE ou les lois nationales

2.3. Autres risques
Risque d'explosion de poussières pendant le fraisage

3.) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique/caractéristiques
Produit de réaction à base de polyuréthane

4.) MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux:	Poussière: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau abondante et, si nécessaire, soulever les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez s'il y a des lentilles de contact et enlevez-les si c'est le cas. Consulter un médecin en cas d'irritation.
Inspirer:	Poussière: Amener la personne atteinte à l'air frais de l'extérieur et l'immobiliser dans une position aisée qui facilite sa respiration. Consulter un médecin si des symptômes sont constatés.
Contact avec la peau:	Poussière: rincer la peau souillée avec de l'eau abondante, enlever les vêtements et chaussures souillés. Consulter un médecin si des symptômes sont constatés.
Avaler:	Poussière: rincer la bouche avec de l'eau. Amener la personne atteinte à l'air frais de l'extérieur et l'immobiliser dans une position aisée qui facilite sa respiration. Consulter un médecin si des symptômes sont constatés.

4.2. Symptômes et effets aigus ou différés les plus importants, ainsi que d'éventuels effets aigus sur la santé
Pas de données disponibles

4.3. Informations sur une aide médicale immédiate ou un traitement spécial
Pas de données disponibles

5.) MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1. Agent extincteur
Moyens d'extinction appropriés: tous les agents et moyens extincteurs possibles. Adapter les mesures d'extinction à la situation sur place

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Dans des conditions spéciales d'incendie, des traces d'autres substances toxiques telles que l'acide cyanhydrique ne peuvent pas être exclues.

5.3. Instructions pour la lutte contre l'incendie:
Mesures de protection spéciales pour les pompiers
En cas d'incendie, isoler immédiatement les lieux de l'incident et évacuer toutes les personnes de la zone dangereuse. Aucune mesure associée à un risque personnel ou qui n'ait pas été suffisamment entraînée ne doit être prise.

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie
Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés et un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant muni d'une protection faciale complète et fonctionnant en mode de surpression.

6.) MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Mesures de précautions individuelles, équipement de protection personnelle et procédures en cas d'urgence
La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses. Ne pas inhaler la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Mesures de protection de l'environnement
Aucune précaution particulière n'est requise

6.3 Méthodes et matériaux de rétention et de nettoyage
Aucune précaution particulière n'est requise. Éviter la formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres sections: Aucune donnée disponible

7.) MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre
Aucune mesure particulière n'est requise pour une utilisation conforme. Éviter la formation de poussière. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Interdiction de fumer.

Indication sur la protection contre l'incendie et l'explosion
La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air

7.2. Conditions de stockage sûres compte tenu des incompatibilités
Entreposer conformément à la réglementation locale. Aucune mesure particulière n'est requise. Protéger du soleil et des variations de température.

7.3. Utilisations finales spécifiques: Aucune donnée disponible.

8. LIMITATION ET CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres à surveiller
Valeurs limites du lieu de travail (TRGS 900) : Valeur limite générale de poussières lors du fraisage, fraction alvéolaire 1,25 A (mg/m³)

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition
Mesures techniques appropriées:
Aucune mesure particulière n'est requise

Mesures de protection et d'hygiène
La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Interdiction de fumer.

Protection des yeux/du visage
Si l'évaluation des risques l'exige, des lunettes de protection conformes à une norme reconnue doivent être portées pour éviter l'exposition à la poussière

Protection du corps et des mains
Vêtements de protection légers, chaussures de sécurité (EN 345) et gants de protection contre la poussière

Protection respiratoire
Porter un masque de protection contre la poussière fine pendant le traitement si de la poussière est générée

9.) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Condition physique:	solide, bloc
Couleur:	orange
Odeur:	Inodore
pH:	indisponible
Point d'éclair:	sans objet
Pression de vapeur:	sans objet
Densité:	470 kg/m³
Solubilité dans l'eau :	non soluble

9.2. Autres informations: Pas d'autres informations

10.) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité: Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique: Le produit est stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Dans des conditions d'entreposage normales et lors de réactions lors d'une utilisation normale, aucune réaction dangereuse ne se produit

10.4. Conditions à éviter:
Pas de données spécifiques. Ne pas surchauffer > 200 °C pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matériaux incompatibles: Pas de données spécifiques

10.6. Produits de décomposition dangereux:
Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Dans des conditions spéciales d'incendie, des traces d'autres substances toxiques telles que l'acide cyanhydrique ne peuvent pas être exclues.

11.) INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Information sur les effets toxicologiques:
Toxicité aiguë: Non disponible

Irritation/corrosion : Les particules de poussière, comme d'autres substances inertes, irritent mécaniquement les yeux

Sensibilisation: Non disponible

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction: Pas de données disponibles

Toxicité organique spécifique (après une seule exposition): Non disponible

Toxicité organique spécifique (après des expositions répétées): Non disponible

Risque d'aspiration: Non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables: Non disponible

12.) INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

12.1. Toxicité: Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité: Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol: Non disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques et substances très persistantes et très bioaccumulables): Non disponible

12.6. Autres effets néfastes: Aucun effet spécial ni risque connu

13.) REMARQUES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Procédé pour traiter des déchets / pour l'élimination des déchets:
Éliminer conformément à la réglementation locale. Le recyclage est préférable à l'élimination.

OBO-Werke GmbH
Am Bahnhof 5 · 31655 Stadthagen · Germany
Telefon (0 57 21) 78 01-0
Telefax (0 57 21) 7 78 55
www.obo-werke.de
info@obo-werke.de
USt-Id: DE171274404
St -Nr : 44/210/02193

14.) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID – ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU	Non subordonné	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition de l'ONU			
14.3. Classe de risque de transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers environnementaux	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Renseignements supplémentaires	-	-	-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC:
Aucune marchandise dangereuse au sens du présent règlement de transport

15.) LÉGISLATION

15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes (présentant un risque grave)
Aucun des composants n'est répertorié dans la liste

Classe de risque pour l'eau: non dangereux pour l'eau selon l'annexe n° 4
(selon VwVws - règlement sur la classification des risques pour les eaux allemande - du 17 mai 1999)

16.) AUTRES INFORMATIONS

Indique les informations qui ont changé depuis la dernière version.

Autres informations: Les informations figurant aux points 4 à 8 et 10 à 12 ne se réfèrent pas en partie à l'utilisation et à la bonne application du produit, mais à l'émission de quantités plus importantes en cas d'accidents et d'irrégularités

Indication pour le lecteur:
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état de nos connaissances au moment de la publication. Elles ne représentent pas des caractéristiques garanties. En ce qui concerne la garantie, seules les fiches techniques des produits correspondants et les conditions générales de vente sont applicables. Veuillez-vous référer à la fiche technique du produit avant l'utilisation et le traitement.

Stadthagen, 14.03.2025